

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 février 2016, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-01-15/B-00475  
**Propriétaire(s) :** D. B. Farms Ltd.  
**Emplacement :** 1613 (1631) (1639), chemin Devine  
**Quartier :** 19 – Cumberland  
**Description officielle :** partie du lot 25, concession 7  
**Zonage :** AG  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

En 2015, la propriétaire a présenté une demande d'autorisation (D08-01-15/B-00216) visant à lotir le bien-fonds en vue de créer un nouveau lot aux fins d'aménagement futur. La propriétaire souhaite maintenant lotir de nouveau son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un lot pour une habitation agricole excédentaire.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession. Le terrain qui sera disjoint aura une façade de 338 mètres sur le chemin Devine sur une profondeur de 215 mètres. Sa superficie sera de 7,267 hectares. Cette parcelle comprend la maison qui se trouve actuellement au 1613, chemin Devine ainsi que 8 constructions accessoires.

Le terrain conservé aura une façade de 122 mètres sur le chemin Devine sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 20,452 hectares. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 1631, chemin Devine. La propriété totale inclut aussi le terrain faisant partie de la demande d'autorisation qui a une façade de 208,63 mètres sur le chemin Rockdale sur une profondeur de 608,52 mètres. Sa superficie est de 11,851 hectares. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 1639, chemin Devine.

**LA DEMANDE** indique que le bien-fonds fait actuellement l'objet d'une demande d'autorisation (D08-01-15/B-00216) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.